# Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE : Numéro 3.28 — TELEPHONE

## C'est un lock-out

Le mot lock-out appliqué au coup de tête des Motte et Delecluze qui viennent de jeter un millier d'ouvriers sur le pavé, a eu le don de déplaire très fort au journal de tous les capitalistes et de tous les mensonges.

Il cherche par de longues explications à détruire l'effet produit sur la classe ouvrière par cette vengeance patronale.

La première preuve que le renvoi en bloc de tous les ouvriers de l'usine Motte et Delecluze n'est pas un lock-out, le journal des jaunes la trouve dans le petit dictionnaire Larousse, un dictionnaire d'écoliers auquel ironiquement il nous renvoie.

« Nous avons d'ailleurs, blague-t-il, vainement cherché dans l'article la liste des patrons qui s'étaient unis pour fermer leurs usines, car, si nous en croyons le petit dictionnaire Larousse, mis entre les mains des écoliers, un lock-out est une « coalition de patrons qui, pour amener à composition leurs ouvriers les menaçant de grève, ferment leurs ateliers ».

« Rien de tout cela n'existe à Roubaix en ce moment ».

Malgré le petit dictionnaire Larousse et malgré le journal mottiste, nous maintenons notre mot.

C'est un lock-out que M. Eugène Motte, maire de Roubaix, et Delecluze, ont voulu faire, ont fait.

Prenons, par exemple, le dictionnaire Bescherelle et cherchons le mot lock-out. Voici ce que nous trouvons.

Lock-out, substantif masculin (prononcez lo ka out, mot anglais). Action d'un patron qui renvoie ses ouvriers.

Ce n'est plus du tout la définition donnée d'après le petit dictionnaire Larousse par la feuille de défense patronale mais c'est tout à fait l'action reprochée par nous à M. Motte et à MM. Delecluze.

Ce n'est pas tout, si l'on veut bien se reporter au bulletin de l'office du travail numéro d'avril 1905, on trouve, page 340, le relevé des lock-outs en Autriche pendant l'année 1903.

« Il en a été déclaré 8, lit-on. Ils ont atteint 71 établissements et 1.334 ouvriers sur un personnel total de 2.576 travailleurs.

Le relevé ci-dessous permet la comparaison de ces données avec celles des quatre années précédentes.

1899 : 5 lock-outs atteignant 38 établissements.

1900 : 10 lock-outs atteignant 58 établissements.

1901 : 3 lock-outs atteignant 3 établissements.

1902 : 8 lock-outs atteignant 9 établissements.

Qu'en dit le journal ennemi de la classe ouvrière ?

Trois lock-outs en 1901 atteignant trois établissements. Cela fait en comptant bien, un *établissement* atteint par chaque lock-out.

Est-on convaincu ?

Toujours en ce qui concerne l'Autriche, nous lisons dans le « Bulletin de l'Office du Travail » d'octobre 1904 :

GREVES EN AOUT 1904 : 34 nouvelles grèves, avec 7.805 grévistes ; 1 lock-out.

C'est dans la basse Autriche et en Galicie, et pour le batiment, le vêtement, le travail du bois, que les conflits du premier ordre ont été les plus nombreux. On compte : 13 succès, 14 transactions, 6 échecs. Causes : insuffisance de salaires, 17 cas ; questions relatives à la durée du travail, 2 cas ; ces deux causes réunies, 10 cas ; motifs divers, 5 cas. **Le lock-out a été déclaré en basse Autriche, dans une fabrique de chaussures (23 ouvriers atteints sur 28)**, par suite de la cessation du travail, sans indication du motif, par les monteurs et coupeurs.

Nous avons tout publié afin de ne pas être accusé de coupure habile.

Allons, la cause est entendue. M. Motte peut être heureux, c'est bien un lock-out et le journal Mottiste aurait mauvaise grâce à vouloir amoindrir le geste de son patron.

R. L.

## Le père des lock-outs

Quand on prend du lock-out on n'en saurait trop prendre. C'est l'avis de M. Motte, maire de Roubaix, l'homme du premier lock-out de notre ville.

Mardi les ouvriers d'une de ses usines présentant un tarif, il fait aussitôt fermer ses portes et jette les ouvriers sur le pavé.

Le lendemain les éboueurs réclamant plus de bien-être et la réintégration de camarades renvoyés sans motif, l'administration municipale de M. Motte menace ces ouvriers de lock-out.

En un mot, c'est le lock-out en permanence à Roubaix sous la municipalité mottiste.

## Les grèves

### A LA TEINTURERIE BROWAES

Les ouvriers de la teinturerie G. Browaes, rue Mascara, en grève depuis deux jours, ont présenté hier matin, au patron, les revendications suivantes :

1. Réintégration de 4 ouvriers congédiés.
2. Cinq centimes d'augmentation à l'heure pour les ouvriers dégraisseurs de la teinturerie et des foulons.
3. Trois centimes d'augmentation à l'heure pour les gamins.

### A L'USINE SCREPEL

Hier matin, a eu lieu une entrevue entre les ouvriers et le patron. Inutile de dire qu'elle n'a pas abouti. M. Prouvost-Dehau s'obstine.

### LE LOCK-OUT DE M. MOTTE

Les frères Delescluze essaient, dans une très longue lettre, reproduite par le « Journal des capitalistes », de faire retomber sur le dos des ouvriers la responsabilité du lock-out déclaré dans leur usine qui est aussi celle de M. Motte.

Nous avons été obligés, malgré nous, disent-ils, de congédier notre personnel ; ce n'est pas le « lock-out patronal » comme on l'insinue faussement, c'est l'obligation imposée par l'arrêt de certaines catégories, de « manutentionneurs » dont le travail se trouve intimement lié à celui des autres catégories de l'usine.

Rappelons simplement, pour montrer la bonne foi patronale, que, depuis trois jours, les quarante ouvriers étaient en grève lorsqu'ils vinrent à l'usine présenter leurs revendications.

Les autres n'avaient pas encore été arrêtés, mais à peine M. Delecluze eut-il lu le papier présenté par les ouvriers, qu'il déclara d'un ton sec : « J'aimerais mieux fermer l'usine que d'accepter cela ».

C'était le cri du cœur. « J'aimerais mieux » le petit dictionnaire Larousse lui-même ne soutiendrait pas que cela veut dire : « Il m'est impossible de le faire ».

Or, une demi-heure après, tous les ouvriers étaient priés de passer sur le trottoir.

Le patron avait mieux aimé !

### LES EBOUEURS

Hier, les deux tiers des éboueurs ayant cédé devant la menace de l'administration, le service a été aux deux tiers fait dans notre ville.

Il resterait vingt et un ouvriers ayant refusé de reprendre le travail avant complète satisfaction.

On verra si l'administration osera les renvoyer.

## Tentative d'évasion

**Trois malfaiteurs tentent de s'évader de la maison d'arrêt de Lille et manquent leur coup.**

Dans la nuit de mardi à mercredi vers trois heures du matin, trois détenus ont tenté de s'évader de la maison d'arrêt.

Ils ont descellé des briques dans le mur du dortoir du 1er étage.

Un gardien en faisant sa ronde aperçut les briques retirées et donna immédiatement l'éveil. On ouvrit sur le champ une enquête rapide qui n'amena la découverte d'aucun outil.

On soupçonna néanmoins aussitôt les détenus Bientin, Schauweliège, et Roussel d'avoir commis ce méfait pour tenter de s'évader.

Nous donnons ci-dessous les raisons qui amenèrent l'incarcération de ces trois amants de la liberté.

Bientin fut arrêté sous l'inculpation de vol qualifié à Mouvaux, Schauweliège et Roussel sont les deux complices de Lemay, le célèbre cambrioleur roubaisien, dans le vol du 22 février dernier, du coffre-fort de la maison Dillies-Piat, rue des Longues-Haies. On se souvient que la bande Lemay avait été renvoyée devant la chambre des mises en accusations samedi dernier.

Lemay avait pris le chemin de Douai, mercredi, entouré d'une escorte de six gendarmes.

Ses complices désolés de le voir partir avaient voulu quitter Lille plus modestement sans le décorum de la maréchaussée.

Une enquête ouverte par M. Vérin, a amené l'interrogatoire des trois individus. Ils ont nié avec énergie avoir tenté de s'évader. Ils seront cependant vraisemblablement poursuivis pour bris de prison et tentative d'évasion.

Galeries Lilloises : Epicerie, Confiserie. Quoiqu'on fasse le **Chocolat** des Galeries Lilloises a conquis les Lillois qui en mangent 500 k. p. jour. 3392-4

### LES ECUMEURS DE FOIRE

La police de sûreté a mis la main, hier après-midi, sur une bande de jeunes gosses qui promettent pour l'avenir s'il faut en croire les exploits commis par eux ces jours derniers à la foire.

M. Camille Lapère-Lagaye, forain, propriétaire des goudoles russes, et dont l'établissement se trouve près de la rue Pierre-de-Roubaix, étant venu porter plainte au commissariat du 3e arrondissement, au sujet d'un vol de fils électriques.

La police se mit aussitôt en campagne et ne tarda pas à arrêter les jeunes Henri Olive, 10 ans, boulevard de Belfort, 143 ; Alphonse Vanroyen, 14 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 50 ; Théophile Deplauw, 14 ans, même adresse ; Arthur Perdrieux, 12 ans, rue des Longues-Haies, 273 ; et Denis Descamps, 8 ans, boulevard de Belfort, 50.

On a trouvé en leur possession : deux cents mètres de fils électriques, des douilles en cuivre, ainsi que des bouts de tuyaux de plomb, le tout d'une valeur de 30 francs.

### AVIS AUX RESERVISTES

On porte à la connaissance des réservistes non-gradés, possesseurs d'un cheval, et qui doivent être convoqués cette année pour accomplir une période d'instruction au 43e régiment d'infanterie, à Lille, que dans le cas où ils désireraient emmener cet animal, ils recevront une allocation de 5 francs par jour, plus la nourriture.

Les réservistes désignés pour être, dans ces conditions, affectés à la conduite des équipages régimentaires, ne seront pas convoqués à la date commune, mais seulement le jour où leurs chevaux seront nécessaires pour compléter les attelages du corps.

**Samedi 20 et Lundi 22**, Réclame aux Galeries Lilloises : Corsages percale, belle qualité, dispositions nouvelles, val. 3.00, vendus 2.20.

### GRAVE ACCIDENT

Un terrible accident est survenu hier matin dans la salle des batteurs de la filature Mulliez frères, rue de l'Ommelet.

Il était exactement 7 heures quand M. Léon Denis, 28 ans et demi, soigneur de batteurs, demeurant rue des Longues-Haies, cour Voitout, 3, voulut passer la main dans l'un des batteurs pour retirer de la laine. Malheureusement, l'ouvrier reçut un coup de latte de son métier. Le coup fut si terrible que les quatre doigts de la main gauche étaient détachés de la main.

Des docteurs furent appelés en toute hâte, MM. les docteurs Druesnes et Delahousse ont donné les soins que nécessite l'état du blessé. Les praticiens ont prescrit un repos de deux mois.

### CE QUE L'ON TROUVE

Mme Lesage, demeurant rue Foucault, 1, a trouvé sur le champ de foire, une fourrure loutre.

— M. Pierre Cokuyt, demeurant angle des rues de la Redoute et de l'Ermitage, a trouvé rue du Curé, une médaille en or.

### LA FRAUDE

Le sous-brigadier Emile Place et le préposé des douanes Hubert Malfait, qui étaient de service mercredi, vers 8 heures et demie du soir, près du nouvel hôpital, ont arrêté les nommés Jules Vandestock, 19 ans, graisseur, demeurant à Leers, hameau de Gibraltar, et Alphonse Decuyper, 19 ans, forgeron, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, 248. Ils étaient porteurs de 28 kilos de café vert d'une valeur de 88 francs.

Vandestock et Decuyper ont été conduits à la gendarmerie de Wattrelos et ensuite à Lille.

### DE L'HOPITAL A LA PRISON

Nous avons annoncé le 31 mars l'arrestation de Marie Rassel, frandeuse, âgé de 23 ans, appréhendée la veille, rue de Flandre, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Aussitôt pincée, Marie Rassel avait réclamé un médecin, se disant malade. Le docteur, après l'avoir examinée, la fit admettre à l'Hôtel-Dieu d'où on est venu l'extraire hier, pour la conduire à Lille où la prison lui a ouvert ses portes dans la soirée.

### LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez M. Napoléon Martin, M. Emile Nollet, 30 ans, manœuvre, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, à Tourcoing, a été blessé au pouce droit par suite de la chute d'une plaque de fonte.

15 jours de repos.

— Au même établissement, M. Félix Roos, 34 ans, manœuvre, demeurant rue Meyerbeer, cour Frégnac, 8, a été blessé à la main gauche et au pied droit par suite de la chute d'une pièce de fonte.

15 jours de repos.

— Chez MM. Lemaire et Dillies, la jeune Flore Roccart, 15 ans, bâcleuse, demeurant rue Decrême, 103, a été blessée à la main droite en prenant un crochet.

15 jours de repos.

— Chez MM. P. Wattel, Ferrier et frères, M. Alphonse Odvart, 23 ans, aide-chauffeur, demeurant hameau du Rivage, à Warcoing (Belgique), s'est contusionné le genou gauche en tombant.

15 jours de repos.

— Chez M. G. Masurel-Leclercq, M. Jules Decock, 35 ans, tisserand, demeurant rue de l'Epeule, 51, a eu le pouce droit et le genou gauche contusionnés par l'échasse de son métier.

20 jours de repos.

— Chez MM. P. Dhalluin et A. Bayart, M. Jules Haillez, 40 ans, maçon, demeurant rue Victor-Hugo, 3, a été blessé à la jambe droite par suite de la chute d'une brique.

15 jours de repos.

— Chez MM. Etienne Motte et Cie, M. Léon Deloof, 42 ans, domestique, demeurant rue d'Alger, cour Bugeaud, a eu la lèvre supérieure fendue par un coup de pied de cheval.

15 jours de repos.

— Chez MM. Raymond Lefebvre et Cie, Charles-Louis Petit, 33 ans, rattacheur, demeurant rue Lafontaine, 4, s'est blessé à l'auriculaire droit en remettant une courroie sur une poulie.

15 jours de repos.

— A la brasserie L'Union Saint-Amand, M. Léopold Dechepper, 23 ans, garçon brasseur, demeurant rue des Fossés, a été brûlé au bras droit en s'appuyant contre un tuyau de vapeur.

20 jours de repos.

### INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LA « MUSE DEN ADAUD ». — Les sociétaires qui désirent assister, dimanche prochain, 21 avril, à la distribution des prix du *Caveau Lillois*, au Conservatoire de Lille, sont priés de se rendre au local, place de la Liberté, 10, à Roubaix, à deux heures et demie. Départ pour Lille à deux heures quarante-cinq par le tramway.

— *Foire de Roubaix.* — Les réductions suivantes sont accordées aux membres de la « Muse de Nadaud », sur présentation de leur carte d'identité :

Cirque Despard-Plège, 50 pour 100, excepté aux deuxièmes galeries, et le dimanche exceplé.

Théâtre Morieux, 1 fr. au lieu de 1 fr. 50 ; — 0 fr. 75 au lieu de 1 fr. ; 0 fr. 50 au lieu de 0 fr. 75, dimanche excepté.

Musée d'anatomie, 0 fr. 15 par personne, tous les jours.

Gallici-Rancy, 2 fr. au lieu de 3 fr. ; — 1 fr. au lieu de 2 fr. ; le samedi seulement.

## MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYES ET OUVRIERS DES TRAMWAYS ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS. — L'assemblée générale aura lieu le vendredi 19 courant, à dix heures du soir, au siège, 85, rue du Collège, Roubaix.

Ordre du jour : 1. Tout le personnel indistinctement est invité à l'assemblée. — 2. Réponse aux revendications.

Le même soir, à neuf heures, réunion de la commission.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS MAÇONS ET SIMILAIRES DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — La chambre syndicale des ouvriers maçons de Roubaix invite tous ses membres à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 19 avril 1907, à sept heures et demie précises du soir, en son local, rue Beaurewaert, 138.

Ordre du jour : Fusion des maçons, plafonneurs et terrassiers. — Communication importante.

### Tribunal de Simple Police de Roubaix

**Audience du 18 avril 1907**

Président, M. Deranty, juge de paix ; ministère public, M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS. — Joseph Perque, nickeleur et polisseur de métaux, rue de Lorraine, 56, infraction à l'article 6 de la loi du 29 novembre 1904, pour défaut de ventilation pour l'évacuation des poussières du polissage.

5 francs d'amende.

LES VIOLENTS. — Jules Poissonnier a frappé sa femme, Odile Duquesnoy, qui était venue le provoquer dans son logement, 1 jour de travail.

— Julie Déchepper, a refusé, sur la demande de son mari, Albert Davrain, de reprendre la vie commune. Julie est en instance de divorce ; elle a quitté son mari à cause des mauvais traitements que celui-ci lui faisait subir. Cette fois encore il a frappé sa femme, 2 jours de travail à Davrain.

— Un jour de travail à Henri Platiaux et Marie Jackel, pour violences réciproques.

— Augustin Delporte et Alphonse Herbester, ont frappé leur cheval, chacun 5 francs d'amende.

— Arthur Pontier, marchand de charbon, 3 francs d'amende pour avoir donné des coups de pied à son chien.

## ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 18 avril 1907

*Naissances.* — Stéphane Lesceux, rue de Flandre, 23. — Marcelle Agré, rue Jouffroy, 8. — Romanie Masquelier, rue Blanchemaille. — Maurice Cambier, rue de Rocroi, 10. — Marie Delattre, rue Nabuchodonosor, 29. — Henri Lampe, boulevard de Cambrai. — Louise Spilleben, boulevard de Cambrai. — Casimir Boquet, rue du Fort, cour Leplat, 16.

*Décès.* — Georges Debaisieux, 11 ans, boulevard de Reims, 30. — Angèle Huzues, 3 mois, rue de l'Industrie, 180. — Adelaïde Mathon, 87 ans, propriétaire, rue du Pays, 33. — Jean Bodoux, 5 mois, rue de la Tuilerie, 18. — Théophile Philippo, 78 ans, sans profession, rue Barbieux. — Marie Savary, 17 ans, sans profession, rue Pellart, 117.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

## Les grèves

### CHEZ LES CHARPENTIERS-MENUISIERS

Les patrons ayant négligé de répondre à la lettre qui leur a été adressée, le Syndicat se réunira incessamment pour prendre les mesures qui s'imposent.

### Une manifestation. — Un manifestant arrêté et incarcéré.

Dans la soirée, à sept heures, un groupe de grévistes se rendit devant l'établissement Tiberghien, rue du Dragon, pour manifester pacifiquement contre quelques ouvriers qui en refusant de se solidariser avec leurs camarades compromettent le succès de la grève.

Au moment où les manifestants arrivaient devant l'établissement les ouvriers sortirent. Des coups de sifflets partirent.

Une légère bagarre se produisit. Au mépris de tout droit, les ouvriers de la maison Tiberghien s'emparèrent d'un gréviste et le conduisirent à l'intérieur de l'établissement. La police prévenue téléphoniquement, survint, le gréviste fut arrêté et conduit au poste.

C'est M. Arthur Louis V..., rue des Canonniers, à Mouscron, fort honorablement connu et très estimé.

Fait qui mérite d'être signalé, il ne portait pas de sifflet. Les ouvriers de la maison Tiberghien ont donc agi illégalement en s'en emparant. Nous ne doutons pas que M. Rougeron, commissaire de police du premier arrondissement, qui l'interrogera aujourd'hui, ne fasse justice de l'accusation d'entrave à la liberté du travail portée contre lui et ne le fasse mettre en liberté. Il n'est pas de loi qui interdise les manifestations pacifiques.

### AU PEIGNAGE FLORIS LORTHIOIS

Nous recevons la communication suivante :

« Le Comité des ouvriers chomeurs invite tous les chomeurs à la réunion qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 9 heures et demie du matin, à l'Union Fraternelle, 38, rue du Bus.

« Motif de la réunion : Distribution de cartes de secours aux chomeurs.

« Le comité des chômeurs ».

## Le cheval sanglant

**Un cheval tombe, s'emballe et jette l'épouvante sur son passage**

Jeudi soir à quatre heures et demie, passait rue de La Latte, une voiture appartenant à Mme Loontjeu, charcutière, 47, rue du Château et conduite par la fille de cette dernière, Céline Loontjeu, âgée de 23 ans. La voiture était arrivée sans encombre à la hauteur de la rue de Flandres, lorsque le cheval, un bai de cinq ans, très vigoureux, glissa et s'abattit. Céline Loontjeu et un domestique de 16 ans, qui l'accompagnait, E. Vanoverbecq, furent renversés mais se relevèrent sans blessures. Quant au cheval il s'affola et s'étant relevé à son tour il prit la fuite, brisant ses traits, traînant après lui les brancards brisés. Il traversa à une allure vertigineuse les rues de la Latte, Saint-Roch, de Menin, de Roncq et des Drions. Les brancards lui avaient percé les entrailles et la pauvre bête tout ensanglantée jetait l'épouvante sur son passage. Epuisée, elle s'arrêta rue des Drions en face de la ferme Dumortier. Les domestiques de cette ferme le portèrent dans une écurie.

Un vétérinaire appelé aussitôt déclara que le cheval ayant le ventre perforé ne pourrait guérir et qu'il fallait l'abattre. Ainsi fut fait Le cheval était d'une valeur de 1200 fr.

Par suite d'un extraordinaire et heureux hasard on n'a eu aucun accident de personne à déplorer bien que les rues traversées en rafale par l'animal affolé furent noires de monde.

### LA PROTECTION DES IVROGNES

Les cabaretiers savent qu'il est interdit de servir des consommations aux gens qui sont déjà en état d'ivresse manifeste. Mais ils négligent la plupart du temps de prendre en considération cette interdiction.

Nous avons relaté hier l'arrestation et le transfert à Lille d'Alfred Leveugle et d'Albert Delberghe qui giflèrent l'agent Vandamme, requis par un cabaretier dont ils malmenaient le mobilier.

M. Rougeron a dressé procès-verbal jeudi matin à la femme du cabaretier, Clémence Deplechin, pour avoir donné à boire aux individus précités qui étaient manifestement saouls lorsqu'ils pénétrèrent dans le cabaret.

### LIBRAIRIE ETRANGERE

Dans la première quinzaine de mars, il est entré en France, par la gare de Tourcoing, 885 kilos d'articles de librairie étrangère formant 16 colis et ainsi répartis : livres édités en langues mortes : 95 kilos ; ouvrages en langue française, 190 kilos ; journaux français imprimés en Belgique, 60 kilos ; journaux belges, 90 kilos ; imprimés divers, 350 kilos ; chromolitographies allemandes, 100 kilos.

Neuf procès-verbaux ont été rédigés par M. Dudot, commissaire spécial de la gare.

### PAYEZ LES AMENDES

Les agents de sûreté Leman et Destombes ont arrêté un sieur Georges Rommelaere, 21 ans, plafonneur, rue de Courtrai, 25, qui avait négligé de payer une amende qui lui avait été infligée par le tribunal de simple police, pour violences légères. Il a été dirigé sur Lille où il purgera 2 jours de prison.

### EXTRADITION

Les gendarmes de Tourcoing ont remis jeudi matin à leurs collègues de Mouscron, le sieur Cyrille Dubus, 31 ans, journalier à Néchain (Belgique), venant de Lille, et réclamé par le parquet de Tournai pour incendie volontaire.

### DEFENSE...

L'agent Cuvelier faisait une ronde mercredi soir, rue de Mouvaux, lorsqu'il aperçut un individu qui, pris d'un vif besoin et n'ayant pas rencontré de water-closet sur sa route, se satisfaisait contre un mur. L'agent fit observer à l'inconnu qu'il aurait pu choisir un autre lieu. Mal lui en prit. Il fut qualifié de fainéant puis bousculé. Il désespérait de pouvoir arrêter le récalcitrant lorsque survint un de ses collègues, l'agent Blondel. Arrêté et conduit au poste, l'inconnu fut interrogé jeudi matin par M. Niederts, commissaire de police du 3e arrondissement. C'est un sieur Armand Degouy, 24 ans, manœuvre de maçon à l'Allumette, à Croix. Il s'est excusé et a été mis en liberté.

### INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LA JEUNESSE DU BLANC-SEAU. — La société de gymnastique « la Jeunesse du Blanc-Seau » avait envoyé une section de 21 gymnastes au concours individuel de Wasquehal, lesquels se sont classés honorablement. Chose rare à remarquer : les deux frères Lecomte arrivent premiers *ex-æquo* du concours.

Voici les résultats :

2er prix *ex-æquo*, Emile Lecomte et Alfred Lecomte ; 5e, Henri Deroubaix ; 20e, Gustave Dewitte ; 23e, Louis Delescluse ; 29e, *ex-æquo*, Charles Wattrelos, Albert Dejaeghère, Auguste Gonce, Alfred Delescluse ; 32e, Henri Gaereminck ; 37e, Legrou ; 44e, Emile Lepoutre ; 45e, Deschamps ; 52e, Dobelaere ; 55e, Verhaeghem ; 57e, Vicogne ; 61e, Vandebersalaere ; 68e, Vandenbergue ; 77e, Vaillant ; 88e, Duchaussoi ; 91e, Deroo Julien.

De plus, la société a obtenu au festival de l'après-midi le premier prix de nombre et une prime de 50 francs

### LEURS RENTES

Chez Jourdan-Defontaine fils, tisseurs, rue de l'Epine, Flore Avez, 30 ans, canneteuse, rue du Chevalier-Barré, s'est fait une entorse médio-tarsienne.

Quinze jours de repos.

— Chez Motte-Dewavrin, filateurs de laines peignées, Marie Desmets, 33 ans, rattacheuse à Mouscron, rue d'Ennetières, 13, s'est contusionnée à la hanche gauche au cours d'une chute.

Dix jours de repos.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

## ETAT CIVIL

de TOURCOING du 18 avril 1907

*Naissance.* — Dumortier Alfred, rue du Bus.

*Décès.* — Lebrun Lucienne, 1 an, rue Lamartine, 31. — Desreumaux Céline, 48 ans, rue de Belfort, 25. — Desrumeaux Célina, 38 ans, rue Nationale, 222. — Vermersch Marie, 5 mois, rue du Moulin-Fagot.

Exiger la bière « La Lilloise » à 0 f. 25 l. litre
*Capacité exacte. — Qualité sans concurrence*
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones
Usine. 7.95 : Bureau. 16.35 1696

# Autour de Roubaix-Tourcoing

### CROIX

ETAT-CIVIL. — Décès. — Deschamps Aline, 36 ans, ménagère, rue de Colmar, 1. — Waxin Emile, 10 mois, rue du Trocadéro, 31.

CHALET-BAINS. — Les réparations et transformations diverses exécutées au Chalet-Bains par ordre de l'administration municipale vont être terminées très prochainement.

Cet établissement pourra être réouvert au public fin de ce mois.

Un avis fera connaître ultérieurement le jour de cette réouverture.

### WATTRELOS

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Alfred Decrock et Félicien Leclaire, de la brigade de la Martinoire, ont arrêté vers six heures et demie du soir, au sentier Ségard, le nommé Gustave Gillens, 34 ans, jardinier, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 44, qui était porteur de 60 boîtes d'allumettes chimiques en bois, d'une valeur de 27 francs.

Gillens a été conduit à la gendarmerie de Wattrelos et dirigé sur Lille.

JEUNE EVADE. — Les gendarmes de Wattrelos ont arrêté mercredi soir le jeune Théophile Vandenbrouck, 13 ans, chiffonnier, évadé de l'hospice de Lille.

REUNION. — Réunion du groupe d'études sociales le dimanche 21 avril, à sept heures et demie du soir, salle Briffaut. Causerie par le citoyen X...

*Nota.* — Le groupe invite tous les camarades du Parti à la réunion et fait appel à tous les socialistes isolés pour venir s'inscrire au groupe.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Aux établissements Kuhlmann, situés à Wattrelos, hameau de la Sainte-Marguerite, un aide-maçon, Desseaux Charles, 37 ans, demeurant à Herseaux (Broche-de-Fer), en butant contre une pierre, est tombé et s'est foulé le pied droit.

Huit jours de repos.

— Mêmes établissement, un chauffeur, Meersmann, 36 ans, demeurant à Mouscron, au Bas-voisinage, a reçu un coup de rasette au côté qu'il avait posé contre le mur des générateurs.

Une incapacité de travail de quatre jours, sauf complications.

— A la brasserie l'Union, quai d'Anvers, à Roubaix, un garçon brasseur, Deletour Alfred, 45 ans, demeurant rue et impasse Turgot, à Roubaix, en mettant des rondelles en place, a glissé et son genou a été pincé entre deux tonneaux.

## LILLE

## Evasion à la Citadelle

**Audacieusement, au péril de sa vie, un déserteur s'est enfui de la caserne Boufflers**

Un prisonnier militaire s'est échappé mercredi matin de la citadelle. Nous avons tenu à ouvrir une sérieuse enquête avant de présenter les faits au public. Moins soucieux de vérité, un de nos confrères, n'a pas craint de dénaturer les faits et de laisser planer d'odieuses suspicions en faisant croire à un petit complot préparé.

Vers 8 h. 30 du matin, le caporal de garde Payen de la 7e compagnie conduisait au lavabo, dans la citadelle, trois détenus pour qu'ils s'y donnent les soins de propreté corporelle. Quatre autres détenus étaient sous la garde d'une sentinelle en train de laver du linge au lavoir à proximité de la prison.

A 8h. 45, le caporal réunit les trois prisonniers pour les ramener aux locaux disciplinaires. Ils devaient y disposer pour le séchage leurs serviettes de toilette. Ce fut un instant qu'envisagea avec espoir un des détenus, Lemay, déserteur du 145e de ligne.

Lemay était détenu à la caserne Boufflers ou Citadelle, depuis le 15 avril, à 6 heures et demie du soir. Il en avait sans doute assez du régime de la prison et voulait reprendre une liberté qui lui était chère.

Le caporal ayant fait entrer les détenus dans le local disciplinaire, s'éloigna de quelques pas pour voir si les autres détenus se conduisaient bien sous la garde de la sentinelle, au lavoir.

Lemay profita de ce moment. Il sortit vivement du local, grimpa par l'escalier contre la porte de la prison.

Tout en montant l'escalier quatre à quatre, il se débarrassa de son képi, de sa capote, même de son pantalon, qu'il déchira dans sa précipitation à fuir.

A la suite de ce déshabillage rapide, Lemay se trouva en jersey bleu et en un pantalon de toile légère qui lui servait de caleçon. Il était chaussé d'espadrilles.

L'escalier par lequel il monta a une issue de l'autre côté du bâtiment. Lemay avait-il connaissance de cette particularité ? On le croit. Cette disposition lui facilita énormément son évasion.

Il traversa la grande cour, et se dirigea ensuite vers le bâtiment de la manutention.

Son projet devait être arrêté d'avance, car sans hésiter, il se dirigea derrière la manutention, près de la poudrière, dont il gravit le terre plein.

Il se trouva alors sur le bord du fossé large et profond du rempart. Rapidement, il se lança dans les branchages d'un arbre. Il se pendit à une branche, qu'il agrippa, mais son poids fit se rompre le frêle support.

Il tomba dans le vide. Heureusement, sa chûte au pied de l'escarpe se fit sur un tas de cailloux haut de neuf mètres environ.

Plusieurs malades qui de loin assistaient à cette scène d'évasion le virent se relever se frotter les reins, puis se diriger vers la passerelle de la porte de secours.

Le pont-levis de cette porte était levé. Lemay glissa le long des planches, puis franchit le fossé sur un garde-fou, en réalisant un prodige d'équilibre.

Sans doute Lemay gagna le Bois de la Deûle. On a perdu sa trace, dès qu'il a gagné le bois.

Dans la citadelle, ce fut un grand émoi, quand on s'aperçut de la fuite de Lemay. Le caporal Payen, en revenant vers les détenus chercha vainement son prisonnier manquant. Il donna l'éveil dans tout le quartier. Le sergent de garde fit fermer la porte, et l'on fouilla les casernements.

La porte de secours fut ouverte et le sergent Lelong, de la 8e compagnie avec plusieurs soldats, inspectèrent les fossés.

On ne trouva seulement que des traces de la fuite de Lemay et l'on recueillit les témoignages des malades qui avaient vu s'enfuir, de loin, le déserteur.

Une enquête fut ouverte sur-le-champ et il en résulte qu'aucune entente n'a pu avoir lieu entre Lemay et quelqu'un du dehors.

La maîtresse de Lemay est venue le voir, il y a deux jours, et lui causa devant le sergent de garde et le factionnaire. Aucune parole, ayant rapport à un quelconque projet d'évasion, n'a été échangée, aucun paquet, aucun vêtement n'a été remis au détenu.

Contrairement donc aux malveillantes insinuations d'un journal clérical, Lemay n'a pu préparer son évasion, par le manquement à son service de qui que ce soit.

Lemay s'est payé d'audace. Il a risqué de se rompre le cou, et il se pourrait bien d'ailleurs qu'il se soit blessé dans la chûte qu'il fit, dans le fossé du rempart.

Voici donc les faits dans leur scrupuleuse vérité. Ajoutons qu'un rapport a été adressé par M. le colonel de Lartigues à M. le général en chef.

## La Journée des Tamponneurs

Vers quatre heures de l'après-midi, hier, M. le docteur L. Carpentier, âgé de 30 ans, demeurant 22, Rue de Fleurus, traversait la place de Béthune, quand un car D. se dirigeant vers la gare, le prit en écharpe et le jeta violemment sur la chaussée.

De nombreuses personnes, témoins de l'accident, s'empressèrent de relever le malheureux docteur.

Dans sa chûte, il ne s'était, heureusement, fait que des contusions peu graves à l'épaule gauche. Il reçut des soins dans une pharmacie voisine et pu regagner seul son domicile.

### CYCLISTES, OUVREZ L'ŒIL !

S'enhardissant de leurs succès, MM. les amateurs de bécanes continuent avec activite la série de leurs exploits. C'est, en effet, le cinquième vélo dérobé depuis trois jours.

Dans la soirée de mercredi, M. Vanwonterghem, entrepreneur de démolitions, demeurant 13, rue Coustou, s'est vu enlever sa bécane, qu'il avait eu l'imprudence de déposer contre la palissade d'une maison en construction, rue des Arts.

La machine est estimée 250 francs.

Ce fut donc à pied, que l'entrepreneur se rendit au poste du premier arrondissement pour déposer une plainte.

### LA THUNE S'EST ENVOLEE

En rentrant chez elle, mercredi soir, sa journée terminée, Mme Schekenberghe, 26 ans, demeurant 71, rue Fontenoy constata avec une amère surprise que, pendant son absence, on s'était introduit dans sa chambre, qu'elle avait eu l'imprudence de ne pas fermer à clef.

Au cours de leur visite, les malandrins avaient dérobé une pièce de cinq francs, qui se trouvait sur un meuble.

Pas contente du tout, la ménagère alla déposer une plainte au poste de police voisin.

### LE DANGER DES ESCALIERS

Une ménagère, Mme Godou, âgée de 33 ans, demeurant rue du Calvaire, 44 bis, se disposait hier soir, vers dix heures, à regagner sa chambre, située à l'étage, lorsqu'elle fit un faux pas, perdit l'équilibre et tomba du haut en bas de l'escalier.

Dans sa chute, la pauvre femme s'est fracturé le pied droit.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, la blessée a été conduite d'urgence à l'Hôpital de la Charité.

### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

#### LE GATEAU

BRULEE VIVE. — Mercredi vers 9 heures du matin, Mme veuve Sellier, âgée de 21 ans, servante chez M. Luigne, professeur au collège, habitant rue de la Gare, était assise près de la cuisinière lui tournant le dos. Sentant une odeur de brûlé elle se leva de sa chaise ; en mettant sa main derrière elle elle s'aperçut que sa jupe de molleton était en feu. Vivement sa patronne jeta sur elle un maillot d'enfant, en lui disant : « Ne bougez pas, je vais chercher une couverture, mais la bonne fut prise de frayeur et s'enfuit dans la cour, puis dans la rue en criant au secours, c'était juste au moment de la rentrée de l'usine d'Halluin. L'action de l'air enflamma alors ses vêtements, elle fut brûlée assez grièvement sur certaines parties du corps pour être envoyée d'urgence à l'hôpital. Cette femme joue de malheur, car il y a peu de temps elle perdait son mari ainsi que deux enfants jumeaux.

## LA PHLEBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Elixir de Virginis Nyrdahl qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 20 rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la broch